

1er juillet 2026

Enseignement français à l'étranger : le Sénat recommande de suspendre "Cap 2030" et présente 32 propositions afin d'assurer la pérennité financière de l'AEFE

La mission d'information transpartisane du Sénat sur l'enseignement français à l'étranger présente aujourd'hui son rapport devant la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat. Fruit de plusieurs mois de travaux, il a été élaboré par les quatre co-rapporteurs Yan Chantrel, Claude Kern, Georges Naturel et Mathilde Ollivier.

Cette mission intervient dans un contexte de fortes tensions budgétaires affectant l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), alors que le réseau accueille près de 400 000 élèves dans 612 établissements homologués répartis dans 138 pays.

Un modèle fragilisé par un sous-investissement chronique

Depuis 2018, le Président de la République a fixé l'objectif de doubler les effectifs du réseau d'ici 2030. Pourtant, les co-rapporteurs constatent que cette ambition ne s'est jamais accompagnée des moyens publics nécessaires. Les récentes décisions budgétaires, notamment le transfert du coût des pensions civiles des personnels détachés vers les établissements, ont entraîné une hausse moyenne de 10% des frais de scolarité, fragilisant de nombreuses familles et mettant sous tension les établissements.

Dans ce contexte, les co-rapporteurs estiment que la trajectoire actuelle n'est plus soutenable et recommandent de suspendre, à court terme, l'objectif de doublement des effectifs, afin de définir une stratégie gouvernementale réaliste, fondée sur les missions du réseau, les besoins des familles et les priorités géographiques de la France.

32 recommandations pour refonder durablement le réseau

Le rapport formule 32 recommandations autour de six priorités : clarifier les ambitions du réseau, garantir un enseignement de qualité, améliorer la gestion des personnels, mieux accompagner les familles françaises, assurer la pérennité financière de l'AEFE et renforcer le rayonnement de l'enseignement français à l'étranger.

1/2



Yan
CHANTREL
Sénateur des Français-es de l'étranger

1er juillet 2026

Enseignement français à l'étranger : le Sénat recommande de suspendre "Cap 2030" et présente 32 propositions afin d'assurer la pérennité financière de l'AEFE

Parmi les principales propositions figurent notamment :

- la définition d'une stratégie gouvernementale explicite pour l'enseignement français à l'étranger, assortie de moyens publics adaptés ;
- la mise en place d'un bouclier tarifaire afin de protéger les familles contre les hausses imprévues des frais de scolarité ;
- une compensation par l'État à hauteur de 50% du coût des pensions civiles des personnels détachés, afin d'alléger durablement la charge financière pesant sur les établissements ;
- une programmation budgétaire pluriannuelle garantissant une meilleure visibilité à l'AEFE ;
- la réautorisation du recours à l'emprunt pour financer les investissements immobiliers des établissements ;
- un renforcement des dispositifs de bourses, de l'école inclusive, de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et du soutien au réseau FLAM.

Le rapport préconise également de moderniser la gouvernance de l'AEFE, de renforcer l'accompagnement des élèves vers l'enseignement supérieur en France et de mieux mobiliser les anciens élèves ainsi que les acteurs de la coopération éducative au service du rayonnement de la France.

Préserver un outil stratégique pour la France

Au-delà de sa mission éducative, l'enseignement français à l'étranger constitue un levier essentiel du rayonnement culturel, linguistique, universitaire et diplomatique de notre pays. Les co-rapporteurs appellent à une refondation durable de ce modèle unique, afin de garantir son accessibilité aux familles françaises, sa qualité pédagogique et son rôle stratégique pour l'influence de la France à l'international.

2/2



Yan
CHANTREL
Sénateur des Français-es de l'étranger